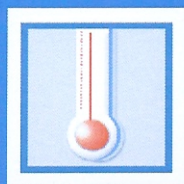


QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET

Synthèse du contrôle sanitaire - Année 2007



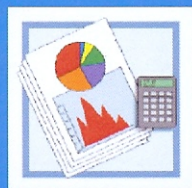
Consommez
uniquement l'eau du
réseau d'eau froide.



Les limites de qualité
sont des valeurs
obligatoires.
Les références de
qualité sont des
valeurs guides.



Après quelques jours
d'absence, laissez
couler l'eau avant de
la boire.



Pour connaître en
détail la qualité de
l'eau qui vous est
distribuée, vous
pouvez consulter les
analyses à la mairie
de votre commune.

Fiche en ligne sur
le site de la DDASS

ORIGINE DE L'EAU

L'eau que vous buvez a une identité.
Elle provient soit de la nappe
phréatique, soit de sources, soit de
cours d'eau. Pour répondre aux
normes de potabilité, elle peut être
traitée avant d'arriver à votre robinet.

L'eau du **SDE de la VALLEE de la DOLLER** provient de
4 forages.

L'eau est neutralisée et désinfectée par du bioxyde de
chlore avant distribution.

BACTERIOLOGIE

La qualité bactériologique est
évaluée par la recherche de micro-
organismes indicateurs d'une
éventuelle contamination.
Absence exigée.

Toutes les analyses étaient conformes aux limites de
qualité.

Nombre d'analyses : 12

La qualité bactériologique de l'eau a été satisfaisante.

NITRATES

Eléments provenant principalement
de l'agriculture, des rejets
domestiques et industriels.
La teneur ne doit pas excéder
50 mg/l (milligrammes/litre).

Valeur minimale = 4,2 mg/l
Valeur maximale = 10,0 mg/l

Nombre d'analyses : 3

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des
apports en nitrates.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium
dans l'eau, exprimée en degré
français (°F).
**Il n'y a pas de valeur limite
réglementaire de dureté.**

Valeur minimale = 10,3 °F
Valeur maximale = 11,5 °F

Nombre d'analyses : 3

L'eau distribuée est douce ; l'installation d'un adoucisseur est
déconseillée en raison du risque accru de dissolution des
métaux des conduites (augmentation de l'agressivité de l'eau).

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour
lutter contre les parasites des plantes
ou pour désherber (agriculture,
collectivités, particuliers).
**La teneur ne doit pas excéder
0,1 µg/l (microgrammes/litre).**

Valeur maximale inférieure à 0,03 µg/l (seuil de détection)

Nombre d'analyses : 2

La liste des pesticides recherchés est établie en fonction
du contexte local. Aucun de ces pesticides n'a été détecté
dans l'eau.

CONCLUSION

L'eau respecte les limites de qualité réglementaires.
Elle peut être consommée par tous sans restriction d'usage.